

## LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Madame Valérie Larrosa, maîtresse de conférences en droit public, est nommée chargée de mission « cellule d'écoute » de Sciences Po Toulouse.

#### Article 2 :

Madame Valérie Larrosa dirige et veille au bon fonctionnement de la « Cellule d'écoute et d'alerte sur les violences sexistes et sexuelles et les faits discriminatoires de l'IEP de Toulouse ». Elle peut saisir le directeur et les instances de Sciences Po Toulouse de toute question relative à ces sujets.

#### Article 3 :

Outre sa responsable, la « Cellule d'écoute et d'alerte sur les violences sexistes et sexuelles et les faits discriminatoires de l'IEP de Toulouse » est composée de :

- Jill Antzenberger, personnel administratif de Sciences Po Toulouse ;
- Jade Beckers, personnel administratif de Sciences Po Toulouse ;
- Chantal Cartier, personnel administratif de Sciences Po Toulouse ;
- Camille Cazenave-Condiri, personnel administratif de Sciences Po Toulouse ;
- Alexandra Figeac, personnel administratif de Sciences Po Toulouse.

#### Article 4 :

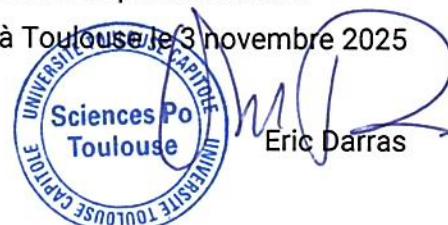
Le présent arrêté prend effet à compter de la présente signature. Ses effets prennent fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

A la même date, il est mis fin à l'arrêté 2024-18 du 7 octobre 2024.

#### Article 5 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 3 novembre 2025



Mis en ligne sur l'intranet le 04/11/2025